

DÉGUSTATIONS
PROFESSIONNELLES 2024

DOSSIER
D'INFORMATION



PARTICIPEZ AUX DEGUSTATIONS PROFESSIONNELLES

Les vins de Bourgogne repartent à la rencontre des prescripteurs internationaux à travers la 2^{ème} édition des Dégustations Professionnelles. Le temps d'une journée, il sera proposé aux participants une expérience unique avec des échanges et de la convivialité.

L'objectif de cette dégustation est de mettre en avant des vins de Bourgogne au très bon rapport qualité-prix-plaisir (appellations Régionales / appellations Villages moins connues).

Les dates sont les suivantes:

- **Londres, Royaume-Uni – La semaine du 8 janvier 2024**
Entre 180 et 200 prescripteurs attendus
40 places pour les exposants
- **Tokyo, Japon – La semaine du 15 avril 2024**
Entre 550 et 600 prescripteurs attendus
25 places pour les exposants
- **Hong Kong - La semaine du 15 avril 2024**
Entre 100 et 150 prescripteurs attendus
25 places pour les exposants
- **Oslo, Norvège - La semaine du 20 mai 2024**
Entre 75 et 100 prescripteurs attendus
20 places pour les exposants
- **Stockholm, Suède - La semaine du 20 mai 2024**
Entre 75 et 100 prescripteurs attendus
20 places pour les exposants

QUI PEUT S'INSCRIRE ET QUELS VINS PRÉSENTER ?

- Tous les producteurs, négociants et caves coopératives de Bourgogne commercialisant des vins de Bourgogne.
- Vous avez la possibilité de présenter un **maximum de 3 vins**
- **Au moins l'un des 3 vins présentés doit :**
 - Avoir un prix de vente départ cave pour les professionnels (ex-cellar price) inférieur ou égal à 14€ HT
 - **OU** être une appellation Village moins connue ([cliquez ici pour voir la liste](#))
 - **OU** être une appellation Régionale (dont les Bourgogne et Mâcon plus dénomination géographique, [cliquez ici pour voir la liste](#))
- Sont exclus les vins du Beaujolais et les vins mousseux qui ne sont pas du Crémant de Bourgogne.
- **1 seule participation par entreprise/groupement**, mais avec la possibilité de présenter des vins de vos différentes entités parmi les 3 vins que vous ferez déguster.
- La présence d'une personne de l'entreprise est obligatoire pour pouvoir participer à chaque manifestation (**maximum 2 personnes**). La/les personne(s) désignée(s) doit/doivent être présente(s) pendant toute la durée de chaque manifestation.

INFORMATIONS UTILES

- **Groupage et expédition des vins**

Le BIVB prendra à sa charge 50% du coût d'expédition des vins. Les entreprises qui le souhaitent peuvent prendre des vins déjà disponibles sur le marché concerné.

La collecte des vins depuis votre Domaine, Maison ou cave sera organisée en partenariat avec le transporteur choisi par le BIVB.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Frais de déplacement et de séjour**

Cette action est cofinancée par la communauté Européenne dans le cadre du programme collectif du BIVB. Vous pourrez donc prétendre à une prise en charge d'une partie des frais de déplacement et de séjour, les modalités vous seront communiquées lors de la confirmation de votre inscription.

- **Sur place**

Nous mettrons à votre disposition :

- ◇ Une table de dégustation avec chaise(s)
- ◇ Des verres de dégustation, crachoirs individuels, tire-bouchons, stop-gouttes et bac à glace
- ◇ La signalétique de votre entreprise
- ◇ Un catalogue de dégustation visiteur
- ◇ De la documentation sur les vins de Bourgogne (cartes A4 du vignoble et le livret l'essentiel)
- ◇ Une lunch box pour le déjeuner
- ◇ Vos cartons seront livrés directement à votre stand avant le début de la dégustation.

COÛT DE L'INSCRIPTION

La participation pour une dégustation est la suivante :

- Londres, Oslo, Stockholm : 800€ HT par dégustation soit 960€ TTC
- Hong Kong, Tokyo : 1000€ HT par dégustation soit 1200€ TTC

Ce montant comprend les coûts de location de salle et de logistique propres à l'organisation de l'événement.

Le BIVB prendra à sa charge 50% du coût d'expédition des vins. Les entreprises qui le souhaitent peuvent prendre des vins déjà disponibles sur le marché concerné.

La collecte des vins depuis votre Domaine, Maison ou Cave sera organisée en partenariat avec le transporteur.

Cette action étant cofinancée par la communauté européenne dans le cadre du programme collectif du BIVB, il ne sera pas possible de faire une demande de financement public communautaire national ou régional au titre de votre entreprise.

COMMENT PARTICIPER ?

- **Étape 1 : Pré-inscription**

- ◇ Compléter et valider le formulaire en ligne. **Attention : le lien sera actif du 21 juillet à 11h45 au 8 septembre 2023 à 23h59. Premier inscrit, premier servi.** Des quotas seront appliqués pour assurer la représentativité par type de structure et par région. L'inscription grâce à ce formulaire nous permet de suivre la date et l'heure de votre pré-inscription.

- **Étape 2 : Étude des quotas par le BIVB**

- ◇ Réponse du BIVB par email fin septembre 2023.

- **Étape 3 : Si votre participation est validée**

- ◇ Effectuer votre virement ou envoyer votre/vos chèque(s) de règlement à l'attention du Service Comptabilité du BIVB avant le **16 octobre 2023**.
- ◇ Remplir l'attestation sur l'honneur liée au cofinancement jointe à l'email de confirmation d'inscription et l'envoyer à :
degustations.professionnelles@bivb.com.
- ◇ Compléter le formulaire en ligne afin de préparer le carnet de dégustation (un lien vous sera transmis ultérieurement).

Date limite de pré-inscription : 8 septembre 2023, attention le principe du premier inscrit, premier servi s'applique.

Lien pour vous [pré-inscrire ICI](#) ouvert à partir du 21 juillet 2023 à 11h45

Renseignements auprès de :

Cannelle PEULOT Tél. 06 07 03 43 24

ou

Pauline REVERDY Tél. 06 30 13 39 28

degustations.professionnelles@bivb.com

Pour tout complément d'information